

République Française

Département de l'Ariège
Arrondissement de Saint-Girons

COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS

Réunion du Conseil Municipal du 08 mars 2024 ***(20 h 30)***

Date de convocation : le 04 mars 2023

Procès Verbal

Conseillers Municipaux en exercice : 11

QUORUM : 6

Présents (6) : Mmes DUPONT Marie-Anne et SOUQUET Camille, MM. BOYER Patrick, GALIN Jean-Pierre, GRANIER Lucien, et RUELLE Pascal.

Absents représentés (2) : Mme BACQUE Manon par Mme DUPONT Marie-Anne,
Mme ROGALLE RIEU Bernadette par M. GRANIER Lucien.

Absents (2) : MM. MAURETTE Jean-François et RIEU Hervé.

Nombre de votants séance : 8 (mais 7 pour les points concernant les comptes administratifs)

Autres présents (1) : Mme DARS Sylvie, Secrétaire de Mairie.

Président de séance : M. BOYER Patrick, Maire.

Président pour les points concernant les comptes administratifs : M. GRANIER, Adjoint aux Finances.

Secrétaire de séance élue : M. GALIN Jean-Pierre.

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour

- 1/Adoption du procès-verbal du précédent Conseil Municipal (26 janvier 2024)
- 2/ 1- Budget principal : compte de gestion et compte administratif 2023
 - 2- Régie municipale Camping Le Couledous : compte de gestion et compte administratif 2023
 - 3- Régie Centrale de La Mouline : compte de gestion et compte administratif 2023
- 3/ Orientations budgétaires et subventions aux associations 2024
- 4/ Budget annexe Centrale de La Mouline : affectation des résultats 2023
- 5/ Budget annexe Centrale de La Mouline : examen et vote du budget 2024
- 6/ Demandes de subventions au titre du FDAL 2024 :
 - 1- rénovation des deux terrains de tennis
 - 2- création d'un City Park
- 7/ SDE09 : effacement des réseaux BT, EP et FT au Col de Latrape
- 8/ Questions diverses.

1/ Adoption du procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 26 janvier 2024

Le projet du procès-verbal de la précédente réunion, qui a été préalablement adressé aux membres du Conseil Municipal et ne soulève aucune question ou remarque, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

2 / Présentation des comptes de gestion du Trésorier et des comptes administratifs relatifs à l'année 2023, pour les 3 budgets

M. le MAIRE rappelle le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, et donc, la procédure relative à ce point de l'ordre du jour.

La séparation de l'ordonnateur et du comptable (pour la Commune, le Maire et pour le comptable, le Trésorier Municipal) vise à protéger la gestion des fonds publics. Le premier décide les opérations financières, tandis que le second, après contrôle, les exécute.

Il rappelle que le compte administratif est le compte rendu de l'exécution du budget : il enregistre toutes les dépenses et les recettes d'une l'année civile. Le compte administratif permet aussi la détermination des résultats et leurs affectations. La date limite de vote du compte administratif de l'année (N) est fixée au 30 juin de l'année suivante (N + 1).

En tant que responsable et ordonnateur du budget de la Commune et des budgets annexes, il ne peut pas présider lors des votes des comptes administratifs et devra se retirer. Egalement, il ne pourra pas signer les documents relatifs à ces points (CA et délibérations).

Afin de pouvoir y procéder, il propose de désigner la personne qui présidera pour les votes des comptes administratifs de l'exercice 2023.

M. GRANIER, Adjoint en charge des finances, est proposé et élu.

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

M. le MAIRE indique que les pointages des différents comptes de gestion et des comptes administratifs de l'année 2023 ont permis de s'assurer qu'ils étaient rigoureusement identiques.

Il indique que l'examen des comptes sera réalisé budget par budget et il présente la composition des dossiers remis :

- une présentation résumée des résultats des comptes administratifs
- les résultats résumés des comptes de gestion, avec le rappel des résultats de clôture constatés au 31-12-2022, les résultats de l'exercice 2023 et enfin ces résultats cumulés au 31-12-2023
- des documents comparatifs entre les prévisions au budget et les réalisations, présentant tous les chapitres budgétaires.

2-1 / Compte de gestion du Trésorier et compte administratif 2023 – BUDGET PRINCIPAL ou BUDGET de la COMMUNE

M. le MAIRE présente d'abord les totaux des dépenses et des recettes enregistrés par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels.

COMMUNE 2023	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 456 991,34	+ 895 323,55	+ 438 332,21
Investissement	- 396 362,26	+ 465 720,56	+ 69 358,30
TOTAL	- 853 353,60	+ 1 361 044,11	+ 507 690,51

Cette année la redevance de la Centrale au budget communal a été de 550 000 €.

Pour 2023, le résultat de la section de fonctionnement est positif de + **438 332,21€**.

Pour 2023, le résultat de la section d'investissement est positif de + **69 358,30€**.

Il présente ensuite les résultats résumés comme suit :

- les résultats de clôture constatés au 31-12-2022
- le besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- les résultats de l'exercice 2023 et enfin ces résultats cumulés au 31-12-2023 (ou résultats de clôture)

Résultats cumulés fin 2023	Résultat de clôture au 31 décembre 2022	Autofinancement affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture au 31 décembre 2023
Fonctionnement	+ 641 783,70	280 533,00	+ 438 332,21	+ 799 582,91
Investissement	- 205 994,73		+ 69 358,30	- 136 636,43
Solde	+ 435 788,97	280 533,00	+ 507 690,51	662 946,48

Après la présentation, les réponses aux questions et aux débats, il est procédé aux votes suivants :

- **Approbation du compte de gestion du Trésorier – BUDGET PRINCIPAL 2023**

Sous la Présidence du Maire :

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

Cf. la DELIBERATION N° 2023_008 annexée au présent PV.

- **Approbation du compte administratif – BUDGET PRINCIPAL 2023**

Sous la Présidence de M. GRANIER ; M. le MAIRE est sorti de la salle avant les débats :

Résultat du vote :
Adopté 7 voix sur 7

Cf. la DELIBERATION N° 2023_009 annexée au présent PV.

2-2 / Compte de gestion du Trésorier et compte administratif 2023 – BUDGET ANNEXE CAMPING

M. le MAIRE présente d'abord les totaux des dépenses et des recettes enregistrés par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels.

CAMPING 2023	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 173 724,22	+ 153 893,62	- 19 830,60
Investissement	- 6 305,00	+ 31 893,82	+ 25 588,82
TOTAL	- 180 029,22	+ 185 787,44	+ 5 758,22

Pour 2023, le résultat de la section de fonctionnement est négatif de **- 19 830,60 €**.

Pour 2023, le résultat de la section d'investissement est positif de **+ 25 588,82 €**.

Il présente ensuite les résultats résumés comme suit :

- les résultats de clôture constatés au 31-12-2022
- le besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- les résultats de l'exercice 2023 et enfin ces résultats cumulés au 31-12-2023 (ou résultats de clôture)

Résultats cumulés fin 2023	Résultat de clôture au 31 décembre 2022	Autofinancement affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture au 31 décembre 2023
Fonctionnement	+ 6 129,23	6 129,23	- 19 830,60	- 19 830,60
Investissement	- 52 640,49		+ 25 588,82	- 27 051,97
Solde	- 46 511,26	6 129,23	+ 5 758,22	- 46 882,57

Après la présentation, les réponses aux questions et aux débats, il est procédé aux votes suivants :

➤ **Approbation du compte de gestion du Trésorier – BUDGET ANNEXE CAMPING 2023**

Sous la Présidence du Maire :

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

Cf. la DELIBERATION N° 2023_010 annexée au présent PV.

➤ **Approbation du compte administratif – BUDGET ANNEXE CAMPING 2023**

Sous la Présidence de M. GRANIER ; M. le MAIRE est sorti de la salle avant les débats :

Résultat du vote :
Adopté 7 voix sur 7

Cf. la DELIBERATION N° 2023_011 annexée au présent PV.

2-3 / Compte de gestion du Trésorier et compte administratif 2023 – BUDGET ANNEXE CENTRALE

M. le MAIRE présente d'abord les totaux des dépenses et des recettes enregistrés par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels.

CENTRALE 2023	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 746 233,18	+ 1 110 749,47	+ 364 516,29
Investissement	- 114 412,97	+ 53 425,42	- 60 987,55
TOTAL	- 860 646,15	+ 1 164 174,89	+ 303 528,74

Pour 2023, le résultat de la section de fonctionnement est positif de **+ 364 516,29 €**.

Pour 2023, le résultat de la section d'investissement est négatif de **- 60 987,55 €**.

Il présente ensuite les résultats résumés comme suit :

- les résultats de clôture constatés au 31-12-2022
- le besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- les résultats de l'exercice 2023 et enfin ces résultats cumulés au 31-12-2023 (ou résultats de clôture)

Résultats cumulés fin 2023	Résultat de clôture au 31 décembre 2022	Autofinancement affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture au 31 décembre 2023
Fonctionnement	+ 372 838,64	20 721,42	+ 364 516,29	+ 716 633,51
Investissement	- 20 721,42		- 60 987,55	- 81 708,97
Solde	+ 352 117,22	20 721,42	+ 303 528,74	+ 634 924,54

Les éléments forts à retenir pour la CENTRALE sur 2023 :

La Centrale permet le reversement de redevances conséquentes pour la Commune.

Pour rappel :

2019 : 70 000 €
 2020 : 180 000 €
 2021 : 200 000 €
 2022 : 350 000 €
 2023 : 550 000 €.

L'outil a été récupéré dans un état de vétusté avancé, il a nécessité des investissements lourds mais indispensables à la bonne productivité.

De 2019 à 2021, des dépenses très importantes ont été réalisées pour assurer en sécurité le fonctionnement pérenne de la centrale.

L'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation jusqu'en 2049 de la Centrale hydroélectrique de La Mouline contraint la Commune à programmer des investissements importants :

- mise en conformité des prises d'eau pour la préservation de l'environnement (truitelles),
- mise en place d'un débit réservé bien plus élevé qui a comme incidence une production moindre,
- mise en place de mesures compensatoires limitant l'impact environnemental de la Centrale.

Après la présentation, les réponses aux questions et aux débats, il est procédé aux votes suivants :

➤ **Approbation du compte de gestion du Trésorier – BUDGET ANNEXE CENTRALE 2023**

Sous la Présidence du Maire :

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

Cf. la DELIBERATION N° 2023_012 annexée au présent PV.

➤ **Approbation du compte administratif – BUDGET ANNEXE CENTRALE 2023**

Sous la Présidence de M. GRANIER ; M. le MAIRE est sorti de la salle avant les débats :

Résultat du vote :
Adopté 7 voix sur 7

Cf. la DELIBERATION N° 2023_013 annexée au présent PV.

3/ Orientations budgétaires et subventions aux associations 2024

Les subventions 2024 aux Associations : la liste est passée en revue et les montants définitifs sont les suivants :

ASSOCIATIONS	MONTANT alloué en 2023	MONTANT versé en 2023	MONTANT alloué en 2024
Association DPC à AULUS-LES-BAINS	18 000,00	18 000,00	25 000,00
Comité des Fêtes Les FéesFaites d'AULUS-LES-BAINS	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Coopérative Scolaire d'ERCE	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Amicale du Personnel de OUST-MASSAT (8 agents * 100 €)	800,00	800,00	800,00
Association Mémoire et Histoire Vivante à AULUS-LES-BAINS	600,00	600,00	600,00
Association Dojo du Couserans (pour compétition de Lola Martinez en 2023)	500,00	500,00	0,00
Association Avenir Aulus (450,00 non versés car compte clôturé)	450,00	0,00	0,00
Association OMSEP Service des Sports Mairie à SAINT-GIRONS	400,00	400,00	400,00
Association Ski Club des vallées de Guzet à SEIX	400,00	400,00	400,00
Association Secours Populaire Français à FOIX	400,00	400,00	400,00
Association des commerçants de SEIX	400,00	400,00	400,00
Association La Ressourcerie d'OUST	400,00	400,00	500,00
Amicale des Curistes d'AULUS-LES-BAINS	300,00	300,00	300,00
Association Les Amis du Festival de Théâtre à ARROUT (300,00)	300,00	0,00	0,00
Association USHS Union Sportive du Haut-Salat à SEIX	300,00	300,00	500,00
Association Féria du Rugby à SAINT-GIRONS ou HANDI COUSERANS	300,00	300,00	300,00
Amicale des Pompiers de SEIX	200,00	200,00	200,00
Association Les Restaurants du Cœur à VARILHES	200,00	200,00	200,00

Association du Collège de SEIX (4 élèves * 50 €)	200,00	200,00	200,00
Association Télé Associative du Valier à OUST	200,00	200,00	500,00
Association Transhumance en Haut-Salat à SEIX	200,00	200,00	200,00
Association MUSICOLUS à ESCALQUENS			300,00
Association Les Amis de Philippe Charvin à ERCE	150,00	150,00	150,00
Association Spéléo Club du Haut-Sabartez à TARASCON	150,00	150,00	150,00
Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation AFMD à SAINT-GIRONS	100,00	100,00	100,00
Association PPERMS à SEIX	100,00	100,00	100,00
Association La guerre des Demoiselles à MOULIS nouvelle			à revoir
Association MAM des Oust'itis à OUST nouvelle			500,00
TOTAL	31 050,00	30 300,00	38 200,00

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

Cf. la DELIBERATION N° 2023_016 annexée au présent PV.

4/ Budget annexe Centrale de La Mouline : affectation des résultats 2023

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération qui rappelle les éléments constatés lors du point 2-2 :

CENTRALE 2023	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 746 233,18	+ 1 110 749,47	+ 364 516,29
Investissement	- 114 412,97	+ 53 425,42	- 60 987,55
TOTAL	- 860 646,15	+ 1 164 174,89	+ 303 528,74

Pour 2023, le résultat de la section de fonctionnement est positif de + **364 516,29 €**.

Pour 2023, le résultat de la section d'investissement est négatif de - **60 987,55 €**.

Il présente ensuite les résultats résumés comme suit :

- les résultats de clôture constatés au 31-12-2022
- le besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- les résultats de l'exercice 2023 et enfin ces résultats cumulés au 31-12-2023 (ou résultats de clôture)

Résultats cumulés fin 2023	Résultat de clôture au 31 décembre 2022	Autofinancement affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture au 31 décembre 2023
Fonctionnement	+ 372 838,64	20 721,42	+ 364 516,29	+ 716 633,51
Investissement	- 20 721,42		- 60 987,55	- 81 708,97
Solde	+ 352 117,22	20 721,42	+ 303 528,74	+ 634 924,54

Les RAR de l'exercice 2023 vers l'exercice 2024 sont les suivants :

2023	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année 2023
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
Investissement	-34 263.24	0.00	-34 263.24
TOTAL	-34 263.24	0.00	-34 263.24

Le solde d'investissement cumulé au 31/12/2023 est de : - 81 708.97

Le solde d'investissement des RAR de 2023 vers 2024 est de : - 34 263.24

Le besoin de financement minimum qui en découle est de : - 115 972.21

Ce besoin de financement doit impérativement être couvert par une affectation au IR 1068

Monsieur le Maire **propose** au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Résultat de clôture 2023 hors RAR	AFFECTATIONS SUR 2024 AVEC RAR
Fonctionnement	+ 716 633.51	<p>115 972.21 à affecter dans la section d'investissement en recettes compte R 1068 Solde de 600 661.30 à affecter dans la section de fonctionnement en recettes compte R 002</p>
Investissement	- 81 708.97	<p>- 81 708.97 à affecter dans la section d'investissement en dépenses compte D 001.</p>
TOTAL	+ 634 924.54	

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

Cf. la DELIBERATION N° 2023_015 annexée au présent PV.

5/ Budget annexe Centrale de La Mouline : examen et vote du budget 2024

Monsieur le Maire présente le budget 2024 de la régie de la Centrale de La Mouline dont les éléments sont résumés de la façon suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
FD 023 Autofinancement de l'année prévu	0.00	
FR 002 Excédents antérieurs reportés		600 661.30
<i>Crédits votés</i>	<i>633 173.66</i>	<i>700 000.00</i>
Total section Fonctionnement	633 173.66	1 300 661.30

Investissement	Dépenses	Recettes
ID 001 Solde d'investissement cumulé reporté	81 708.97	
IR 021 Autofinancement provenant du fonctionnement		0.00
IR 1068 Affectation réserves investissement		115 972 .21
<i>Crédits votés</i>	<i>411 074.00</i>	<i>411 074.00</i>
RAR Reste à réaliser de l'exercice précédent	34 263.24	0.00
Total section Investissement	527 046.21	527 046.21

Total du budget	1 160 219.87	1 827 707.51
------------------------	---------------------	---------------------

Fonctionnement :

En dépenses, les crédits votés comprennent notamment :

- une redevance d'occupation du domaine privé de la Commune à hauteur de 365 000 €
- tous les contrats de service nécessaires pour l'Assistance à Maître d'Ouvrage à la gestion de la Centrale
- le versement à la Société de Pêche d'une redevance à hauteur de 4 000 €.

En recettes :

- le chiffre d'affaires retenu tient compte du contexte et des risques inhérents aux évolutions de prix de l'énergie actuel ; comme en 2023, la régie n'a plus d'engagement de fourniture d'électricité ; la totalité de la production sera revendue selon le niveau de production au prix SPOT ; ce contrat de rachat de la production a été signé fin 2022 et se fait maintenant sans engagements de production, eu égard aux conditions climatiques et hydrologiques non maîtrisables.

Investissement :

Après l'obtention de l'autorisation pour 30 ans, d'exploiter l'énergie du Garbet et de l'Ars, le plan d'investissement 2024 prévoit :

- la mise en conformité de la prise d'eau du Garbet à Agnesserre
- la continuation du plan de mise en œuvre des mesures correctives prévus dans les conditions d'attribution du droit d'eau
- l'installation des équipements pour assurer la communication entre les prises d'eau et la Centrale : il est prévu la mise en place d'un système photovoltaïque pour la production de la tension électrique nécessaire au fonctionnement
- l'effacement du réseau téléphonique Orange depuis la route du col d'Agnes jusqu'à la Centrale.

Si nécessaire, ces investissements sont susceptibles d'être financé par un emprunt bancaire.

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

Cf. la DELIBERATION N° 2023_017 annexée au présent PV.

6/ Demandes de subventions au titre du FDAL 2023 : rénovation des deux terrains de tennis et création d'un City Park

6/1 – Demande au FDAL 2024 pour la rénovation des 2 terrains de tennis

Monsieur le Maire effectue un bref historique de ce projet :

Le Conseil Municipal, **lors de sa séance du 15 décembre 2023**, s'est prononcé pour déposer une demande de financement auprès de la DETR 2024, à hauteur de 30% du coût du projet soit 23 835,90 € (demande qui est en cours d'instruction).

Sur la base du devis estimatif de 95 343,60 € TTC soit **79 453,00 € HT**, Monsieur le MAIRE indique qu'il est possible de solliciter une subvention au FDAL 2024 de 30 %.

Pour financer ce projet, Monsieur le MAIRE propose au Conseil Municipal de déposer une demande de financement auprès du FDAL 2024, selon le plan de financement initial modifié ci-après établi à la date du 08 mars 2024 :

Plan de financement

Parc thermal réfection plateforme sportive	Montants TTC	Montants HT	Demandes subventions 2024	
Réfection plateforme	95 343,60	79 453,00	23 835,90	FDAL 30 %
			23 835,90	DETR 30 % demande non confirmée
			31 781,20	Autofinancement par la Commune
TOTAUX	95 343,60	79 453,00	79 453,00	

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

Cf. la DELIBERATION N° 2023_018 annexée au présent PV.

6/2 – Demande au FDAL 2024 pour la création d'un City Park

Monsieur le Maire effectue un bref historique de ce projet :

Le Conseil Municipal, **lors de sa séance du 15 décembre 2023**, s'est prononcé pour déposer une demande de financement auprès de la DETR 2024, à hauteur de 30% du coût du projet soit 16 201,80 € (demande qui est en cours d'instruction).

Monsieur le MAIRE rappelle que la création d'un City Park au cœur du village a germé dans l'esprit des Conseillers Municipaux, il y a trois ans ; aujourd'hui, l'idée devenue projet. Concrètement, il s'agit d'un espace équipé et sécurisé facilitant la pratique du basket, du handball et du foot.

Cette nouvelle aire de jeu sera située dans le Parc Thermal, aux côtés des installations ludiques et sportives déjà existantes.

Avec l'ajout de ces nouveaux équipements, le Conseil Municipal a le projet de création d'un lieu de convivialité autour de jeux intergénérationnels.

La Commune a rencontré diverses entreprises et a fait établir des devis : en fonction du coût réel du projet, des jeux supplémentaires pourront être ajoutés au site pour le rendre encore plus attractif, plus ludique, plus intergénérationnel.

Sur la base du devis estimatif de 64 807,20 € TTC soit 54 006,00 € HT, Monsieur le MAIRE indique qu'il est possible de solliciter une subvention au FDAL 2024 de 30 %.

Pour financer ce projet, Monsieur le MAIRE propose au Conseil Municipal de déposer une demande de financement auprès du FDAL 2024, selon le plan de financement ci-après établi à la date du 08 mars 2024 :

Plan de financement

Création City Park dans le Parc Thermal	Montants TTC	Montants HT	Demandes subventions 2024	
Création City Park	64 807,20	54 006,00	16 201,80	FDAL 30 %
			16 201,80	DETR 30 % demande non confirmée
			21 602,40	Autofinancement par la Commune
TOTAUX	64 807,20	54 006,00	54 006,00	

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

Cf. la DELIBERATION N° 2023_019 annexée au présent PV.

7/ SDE09 : effacement des réseaux BT, EP et FT au Col de Latrape

M. le MAIRE rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'esthétique relatifs aux réseaux BT (basse tension), EP (éclairage public) et FT (téléphonie) sont attendus au COL DE LATRAPE

Ces travaux relèvent du SDE 09, auquel la Commune a délégué sa compétence.

Le montant estimé des travaux s'élève à 13 700 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE 09 comprise.

Après déduction de la participation éventuelle du Conseil Départemental 09 et du financement propre du SDE 09, **la part restant à la charge de la Commune est actuellement estimée à 3 425 €**. Cependant, la contribution est susceptible de varier en fonction du coût réel final des travaux. Toutefois, dans le cadre de la présente délibération du Conseil Municipal, le montant maximal à verser au SDE 09 est plafonné à l'estimation majorée de 10 %. Ainsi, si les travaux génèrent un dépassement de l'estimation supérieur à 10 %, une nouvelle délibération serait nécessaire.

Le financement prévisionnel de la Commune de 3 425 € sera effectué par le versement d'une contribution imputée, dans le cadre de la nomenclature M57, au chapitre 65, compte 6558, section fonctionnement.

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

Cf. la DELIBERATION N° 2023_014 annexée au présent PV.

8/ Questions diverses

► Information : **visite conjointe aux Thermes d'Aulus** vendredi 15 mars à 14h00 de **M. Simon BERTOUX** Préfet de l'Ariège, **Mme Martine FROGER** Députée de la 1ère circonscription, de **Mme Christine TEQUI** Présidente du Conseil Général et de **M. Jean-Noël VIGNEAU** Président de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

- ▶ Information : la DDT a interpellé le SMDEA concernant le mauvais fonctionnement de la station d'épuration d'Aulus.
- ▶ Demandes de buvettes pour le Tour de France : 1^{ère} du Comité des Fêtes de SEIX associé au Ski Club de GUZET pour le Col d'Agnes et la 2^{ème} de l'ACCA d'OUST également au Col d'Agnes : oui pour les 2.
- ▶ Information : demande de Mme [REDACTED] agent de l'Agence Postale et agent administrative pour une mise en disponibilité pour convenance personnelle de 3,5 mois à compter du 01 avril et jusqu'au 14 juillet 2024 : M. le Maire souhaite y donner une suite favorable, un recrutement pour ce remplacement temporaire sera à prévoir.
- ▶ Point et décisions recrutements CAMPING en remplacement de M. et Mme [REDACTED] agents administratifs et techniques, suite à l'accord d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle de 5 années, à compter du 01 avril 2024 :
- remise des dossiers aux Elus pour examen et choix,
 - réunion prévue en visio-conférence **mercredi 13 mars à 17h00**,
 - remise à M. et Mme [REDACTED] de la liste des documents et procédures à préparer pour une passation dans les meilleures conditions.

En l'absence d'autres points, M. le MAIRE remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion.

Clôture de la réunion du Conseil Municipal à 00h45.

Le Maire
Patrick BOYER

Le Secrétaire de Séance
Jean-Pierre GALIN